



- Plus de 960 structures adhérentes partout en France
- 730 000 personnes et familles accompagnées chaque année
- 120 000 professionnels

Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

Président : Francis Contis
Délégué général : Yves Vérollet

UNA, en quelques mots...

UNA, 1^{er} réseau d'Aide, de Soins et de Services à domicile

UNA regroupe plus de 960 structures, toutes issues de l'économie sociale : pour la plupart, des associations et des services publics territoriaux, mais également des organismes mutualistes et des fondations. Les structures du réseau UNA proposent une gamme unique de prestations à domicile, ou à partir du domicile, en accompagnant les bénéficiaires qui en ont besoin de A à Z. Elles gèrent ainsi plusieurs types de services :

- Des services d'aide et d'accompagnement à domicile auprès des personnes âgées
- Des services d'aide et d'accompagnement à domicile auprès des familles
- Des services d'aide et d'accompagnement à domicile auprès de personnes en situation de handicap
- Des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).
- Des services d'hospitalisation à domicile (HAD).
- Des centres de santé infirmiers (CSI).
- Des services de garde d'enfants au domicile parental
- Des structures d'accueil collectif de la petite enfance



Afin de répondre au mieux à la diversité des situations, le réseau déploie les **Centres de ressources UNA** qui proposent aux particuliers d'être accompagnés dans leur fonction d'employeur d'un salarié à domicile : aide au recrutement, conseil juridique, suivi durant toute la durée du contrat...

UNA, un mouvement militant

Depuis sa création, UNA a toujours été un acteur clé des grands rendez-vous du champ de l'action sociale et médico-sociale et de ceux plus spécifiques à l'intervention à domicile, notamment :

2012 : UNA propose sa contribution aux différents candidats aux élections présidentielles et législatives, en leur faisant part des principaux axes de travail à concrétiser autour de la prise en charge des personnes fragiles, de l'organisation du secteur et de son financement.

2008 : dans le cadre de la loi en préparation sur le sujet, UNA adopte son "Manifeste pour un véritable 5^{ème} risque de protection sociale et une prise en compte spécifique des enjeux du maintien à domicile".

2006 : UNA publie son "Manifeste pour un droit fondamental de vivre à domicile" et formule 20 propositions concrètes.

UNA, un syndicat d'employeur

UNA représente ceux de ses adhérents qui relèvent de la branche professionnelle de l'aide à domicile, fondée en 1993. Les accords sociaux qu'UNA signe s'appliquent obligatoirement, après agrément par le ministre chargé des Affaires sociales.

UNA est signataire, à ce titre, de :

La Convention Collective de Branche (CCB) du 21 mai 2010

La signature de la CCB marque la fin de plus de huit années de négociation permettant d'aboutir à une harmonisation des textes conventionnels applicables dans la branche.

Le 1^{er} janvier 2012, la CCB entre en vigueur. Ce texte historique est une avancée significative et structurante pour le secteur : représentant un véritable progrès social, il crée de nouveaux droits et valorise la professionnalisation.

UNA militant...

L'instauration d'un droit fondamental d'être aidé, accompagné et soigné à domicile

Aujourd'hui, le droit de vivre à domicile est largement revendiqué par l'opinion publique*. Ne pas pouvoir demeurer chez soi faute d'accès aux services est une forme d'entrave à la liberté et au projet de vie que chacun se fixe. UNA propose que soit institué un droit fondamental d'être aidé, accompagné, soigné à domicile, qui permette de donner une définition juridique du domicile et de ses extensions et de créer un cadre réglementaire, administratif et financier enfin cohérent.

*Près de 8 Français sur 10 plébiscitent le maintien à domicile pour les personnes âgées dites "dépendantes" (5^{ème} Baromètre Cercle Santé Europ Assistance – septembre 2011).

Un choix éclairé et librement consenti par les personnes aidées

Garantir la liberté de choix en matière d'aide, de soins et de services à domicile, c'est tout d'abord s'assurer de l'existence de réponses adaptées à la diversité des situations et accessibles à tous, sans discriminations liées à l'âge, aux revenus ou à la situation géographique. Mais c'est aussi mettre les personnes aidées en capacité de faire leur choix, par exemple en les informant précisément sur les différents modes d'intervention à domicile et en effectuant une évaluation préalable de la situation de la personne.

La refonte de l'organisation et du financement de l'aide et des soins à domicile

UNA agit au quotidien pour qu'une refonte complète de l'organisation de l'aide et des soins à domicile et du financement des structures soit effective. UNA défend également la nécessité d'un financement avant tout basé sur la solidarité nationale dans le cadre du respect du système français de protection sociale, considérant que les personnes en situation de fragilité ne sont pas des consommateurs comme les autres.

De même, UNA milite pour que le financement des SSIAD et des CSI soit réévalué, prenant en compte l'évolution des publics qu'ils accompagnent.

Une autre façon d'entreprendre, propre à l'économie sociale et solidaire

Le réseau UNA affirme son adhésion aux principes fondamentaux de l'économie sociale et du secteur public, en vue de construire une société citoyenne et solidaire. La non-lucrativité constitue un fondement essentiel de cette vision pour répondre aux missions d'intérêt public. UNA milite pour la promotion de ce modèle en lien étroit avec l'action publique.

UNA, garant de services de qualité...

Notamment au travers du programme de modernisation signé avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) en 2008, UNA travaille sans cesse à la modernisation de son réseau, sur l'ensemble du territoire.

Une constante dynamique de professionnalisation

Depuis plusieurs années, les adhérents du réseau UNA sont fortement engagés dans une démarche de professionnalisation des intervenants à domicile, afin d'améliorer et de sécuriser l'accompagnement des personnes fragilisées par l'âge, le handicap, la maladie ou des difficultés d'ordre social. Cette volonté de professionnalisation se traduit notamment par le choix d'un taux de versement de la cotisation « formation professionnelle continue » de 2,07% de la masse salariale (pour toutes les structures) : cette cotisation est supérieure au taux légal de 1,60%.

Le déploiement de la démarche qualité

Les adhérents du réseau UNA travaillent également depuis longtemps à la mise en place d'une démarche qualité : celle-ci répond non seulement à l'enjeu de sécurisation des prestations mais également à l'objectif de rendre le fonctionnement et l'organisation des structures plus efficaces. UNA est le réseau le plus certifié de France, en prévoyant plus de 30% de ses structures certifiées fin 2012 et une extension à l'ensemble du réseau d'ici fin 2015.

